



L'employeur de mon marie le passe de journée

Par **elodie fleig**, le **22/03/2017** à **21:51**

bonjours ,

mon conjoint travaille de nuit depuis 12 ans dans la même boite , aujourd'hui la direction de la boite lui a dit a lui est a ces collègue qu'il devais passer de journée mes cella ne leur conviens pas car il perde la prime de nuit et cela fait baisser grandement leur salaire .
Que pouvons nous faire .

Par **P.M.**, le **22/03/2017** à **22:07**

Bonjour,

Le salarié pourrait refuser car cela constitue une modification essentiel du contrat de travail mais de son côté, l'employeur pourrait invoquer une raison économique en laissant un mois de réflexion et en cas de refus, procéder au licenciement économique au terme du délai...
Il faudrait savoir si une négociation serait possible avec l'aide des Représentants du Personnel...

Par **elodie fleig**, le **23/03/2017** à **16:58**

merci pour votre aide